

Assemblée Générale annuelle d'AMICAP du 15 octobre 2022 à Paris PV (Projet)

L'Assemblée Générale annuelle statutaire d'AMICAP de 2022 s'est tenue le samedi 15 octobre 2022 à 9h30 au siège de la FEHAP - 179, rue de Lourmel - 75015 Paris.

Présents : Georges Riffard – Philippe Remer – Jean-Claude Guillermet – Pierre Serre – Michel Rebillon – Isabelle Santesteban – Brigitte Brame – Jean-Claude Delalonde – Jean-Pierre Blouet – Emmanuel Duret – Hélène Gisserot – Michel Hedouin.

Excusés : Jacques Jung – Véronique Covin – Patrick Gaillet – Claude Marx – Jean-Yves Moine – Christian Bonneau – Bruno Henry – Edouard Laporte – Jacques Pages – Simone Timar – Patrick Verdeau – Jean-Michel Nelva – Jacques Tournayre – Jean-Marie Creff.

(Les pouvoirs transmis par les absents sont attribués en début de séance aux présents.)

Georges Riffard Président accueille les participants, les remercie de leur présence et leur exprime le plaisir de les retrouver dans le cadre confraternel et amical d'AMICAP. Il a adressé nos remerciements à Mme **Marie-Sophie Desaulle** Présidente de la FEHAP qui a bien voulu mettre à notre disposition une salle du siège de la FEHAP à Paris pour la tenue de notre AG AMICAP 2022. Il exprime également nos remerciements en direct à **Madame Sanchez** qui a rendu possible cette rencontre en venant nous accueillir un samedi matin alors que le siège *est fermé*.

Tour de table des présents avec présentation de leurs activités bénévoles et/ou professionnelles. (Les pouvoirs transmis par les absents sont attribués en début de séance aux présents.)

- 1- **Approbation du PV de l'AG d'AMICAP du 18 septembre 2021** ; après discussions le projet de PV est approuvé par l'AG.
- 2- **Présentation du rapport d'activités 2021** ; intervention Georges Riffard Président d'AMICAP. Après discussion sur ledit rapport celui-ci est approuvée par l'AG.
- 3- **Présentation du rapport du trésorier 2021** ; intervention de Pierre Serre Trésorier adjoint en l'absence du Trésorier Jacques Jung. Après discussion ledit rapport est approuvé par l'AG, quitus est donné au Trésorier.
- 4- **Analyse et bilan des 5 ans d'activités d'AMICAP depuis sa création en octobre 2017 à Strasbourg** :

Le 14 octobre 2017 à Strasbourg chez notre collègue et ami Claude Marx, s'est tenue l'Assemblée Constitutive de l'Amicale des Anciens Féhapiens qui a adopté ses statuts et élu son Conseil d'Administration. Cette Amicale s'est constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Cinq ans après le moment est opportun de faire le bilan de ces 5 années fortement impactées par la pandémie Covid 19, et de retenir quelques éléments d'orientation pour notre Amicale des Anciens Féhapiens. **Ce bilan est établi en référence au triple**

objet d'AMICAP à savoir :

- favoriser entre ses membres le maintien et le développement des *liens confraternels, de solidarité et d'échange,*
- *s'exprimer sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial* dans le cadre de l'intérêt général et du bien public, en référence aux valeurs humanistes et éthiques partagées par ses membres.
- *apporter le cas échéant son concours* à des organismes dudit secteur.

Maintien et développement des liens confraternels de solidarité et d'échanges.

Nous avons, malgré les contraintes fortes en rapport direct avec la pandémie Covid 19 depuis début 2020, essayé de maintenir l'objectif de solidarité et de confraternité qui doit demeurer notre marque en organisant aussi des rencontres « en chair et en os » en présentiel devrais-je dire qu'il s'agisse du CA ou de l'AG annuelle ; 5 CA par an et une AG soit au total environ une trentaine de réunions d'AMICAP

Les manifestations organisées depuis 5 ans : AG et CA en conférences téléphoniques puis en visioconférences, et aussi heureusement en présentiel : Strasbourg, Beaune, La Roque d'Anthéron, Bourges, Reims, Avignon et aujourd'hui Paris. Ces rencontres amicales, confraternelles seront maintenues en présentiel 2 fois par an dont l'AG annuelle; les autres réunions se tiendront tous les 2 mois en visioconférence ce cadre permettant de réels échanges et le maintien d'une certaine proximité.

Nous avons aussi multiplié les échanges et interventions pour nos amis en difficultés de santé, je pense en particulier à notre collègue et amie Simone Timar qui en 2022 a été hospitalisée plusieurs fois pour des problèmes cardiaques ; son mari est décédé durant cette période et pour elle le retour à la « vie ordinaire » est particulièrement difficile.

Il est important de se souvenir de nos collègues et amis membres d'AMICAP qui sont décédés au cours de ces 5 années :

Alex Votovic décédé en 2018 ; il a été un pilier de la FEHAP comme administrateur et délégué régional de Languedoc-Roussillon pendant plus de 20 ans.

Roland Oubre, décédé en 2021, également administrateur et délégué régional des Pays de la Loire pendant au moins 20 ans aussi avec une forte implication dans les FAF successifs et autre OPCA !

J'y associe également notre ami Jean Hoyau décédé en 2022 qui ne nous avait pas rejoint à AMICAP mais avait salué sa création en nous souhaitant une pleine réussite !

S'exprimer sur des questions relatives au secteur sanitaire, social et médicosocial.

La pandémie a conduit AMICAP à s'exprimer dès le printemps 2020 sur de nombreux problèmes constatés dans le secteur sanitaire, social, médicosocial y compris le domicile. Les prises de positions adoptées par le CA d'AMICAP relatives à la pandémie Covid 19 ont été formulées dans les documents intitulés « Au service de la santé et du bien-être de nos concitoyens » de juin 2020 puis « Appel à la création de

la Réserve d'Intervention Sanitaire, Sociale et Médicosociale, la RISSM » en décembre 2020. Malgré la diffusion des documents adoptés par AMICAP les effets ont été très modestes ! Pourquoi ? Comment faire à l'avenir ?

La création de la RISSM est hélas plus que jamais pertinente eu égard à la situation sanitaire, sociale et médicosociale aujourd'hui. Il est donc décidé de poursuivre ce projet de création de la RISSM en le documentant avec un chiffrage des effectifs envisageables et des coûts annuels de fonctionnement. Un travail de recherche universitaire pourrait être réalisé avec une université volontaire.

Cette question de la création de la RISSM nécessitera du temps et de la persévérance mais comme elle n'a pas d'alternative nous devons poursuivre à temps et à contretemps la sollicitation des pouvoirs publics et des principaux acteurs du secteur particulièrement les fédérations nationales.

Apporter notre concours à des organismes et établissements à leur demande.

Aucune demande ne nous a été adressée durant ces 5 ans. Il est à noter que les task Force mises en place par la FEHAP pour répondre aux besoins des adhérents n'ont pratiquement pas été sollicitées malgré les situations difficiles de nombreux établissements et services. (Crainte de concurrence, de perte de contrôle de la situation, de conflit d'intérêt ?)

Cette mission prévue dans nos statuts pourra être activée en cas de sollicitation ; un cadre d'intervention préalable sera adopté par le CA d'AMICAP sous forme de convention.

6/ La communication d'AMICAP : Intervention de Michel Rebillon secrétaire du CA. Le site internet (amicap.fr), diffusion des documents AMICAP, articles dans les médias, relations directes avec les adhérents. Comment rendre notre site plus attractif, plus utilisé ? Comment en avoir une meilleure maîtrise à un coût en rapport avec nos ressources ? La question a été posée d'une aide financière via des membres bienfaiteurs qui permettrait un recours adapté à des compétences professionnelles ? Il est convenu de poursuivre dans la situation actuelle. A ce jour Michel Rebillon s'efforce de pallier aux difficultés ; qu'il soit remercié ici d'y consacrer beaucoup de temps et d'énergie.

7/ Le développement d'AMICAP. Il s'est effectué pendant ces 5 années sous la forme de cooptations des nouveaux adhérents conformément aux souhaits des précédentes AG d'AMICAP. La poursuite de ce mode d'adhésion serait facilitée dès lors que chaque administrateur solliciterait au moins un sympathisant afin de l'accueillir comme nouvel adhérent à AMICAP !

Le moment est peut-être venu d'une plus large ouverture d'AMICAP à des dirigeants anciens ou actuels conformément à nos statuts. Une meilleure connaissance de notre amicale serait sûrement un élément important ; pour rappel la demande effectuée à cet effet auprès de la FEHAP d'avoir un lien sur son site pour accéder directement à AMICAP !

Au fond que voulons-nous ? Accroître le nombre d'adhérents pour avoir une plus grande représentativité, plus de moyens pour améliorer notre communication ? Peut-être sommes-nous simplement un groupe de collègues et d'amis heureux de rester en lien à l'intérieur d'AMICAP, désireux d'être utiles dans une démarche solidaire en s'exprimant sur des sujets en lien direct avec leurs compétences et leurs expériences au service de l'intérêt général et du bien public !

8/ Les relations avec des organismes du secteur notamment la FEHAP. Il est rappelé les échanges avec la FEHAP lors des 2 rendez-vous en mars 2018 et janvier 2021 ; ils seront repris à l'initiative du CA d'AMICAP. Dans le cadre du projet RISSM il serait probablement utile de rencontrer d'autres fédérations nationales.

9/ Questions diverses

10/ Hommage rendu aux 4 anciens Présidents de la Fehap magistrats de la Cours des Comptes. (Texte mis en ligne sur le site amicap et adressé à tous les adhérents d'AMICAP.
